



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardiapesca

Niveau de qualification requis pour le titre de garde-pêche avec brevet fédéral

| Domaine de compétences opérationnelles E – Organisation du travail | |
|--|--|
| Description du domaine de compétences | <p>Les gardes-pêche organisent leur travail et leurs actions de manière autonome. Pour certaines activités, ils peuvent être assistés par des tiers comme des gardes-pêche bénévoles ou des personnes ayant la charge des cours d'eau par fermage, par exemple. Ils se chargent alors de les encadrer et assument la responsabilité de leurs activités.</p> <p>Les gardes-pêche se chargent eux-mêmes de l'entretien du matériel et des équipements, ce qui implique notamment de vérifier leur bon état de fonctionnement et d'effectuer les demandes de budget nécessaires. La gestion des piscicultures cantonales relève également de l'organisation du travail, de même que l'organisation de l'entretien et de la maintenance des bâtiments et infrastructures correspondants.</p> |
| Contexte | <p>Les gardes-pêche organisent leur emploi du temps de manière quasiment autonome. Certaines interventions doivent être décidées spontanément, dans le cas d'imprévus à la pisciculture ou d'une pollution des eaux, par exemple, ce qui exige une grande flexibilité d'esprit et d'une grande disponibilité. Les priorités et donc l'emploi du temps fixé peuvent en effet être subitement remis en cause.</p> <p>Les gardes-pêche sont tributaires de l'aide d'autrui pour certaines activités comme les opérations de pêche électrique. Ils doivent par ailleurs prévoir des personnes pour les remplacer en cas de besoin dans les piscicultures. Il leur est donc absolument nécessaire de pouvoir engager des gardes-pêche bénévoles.</p> <p>Pour leurs multiples activités, les gardes-pêche ont besoin d'une grande variété d'équipements. Il est indispensable qu'ils soient en permanence en état de fonctionner pour être prêts à l'emploi en cas d'urgence.</p> <p>Les piscicultures ont besoin de beaucoup d'eau et d'une alimentation électrique fiable pour les appareils tels que les pompes, les aérateurs et les infrastructures d'épuration des effluents. Par leur vigilance, les gardes-pêche veillent à ce que leur consommation d'énergie et des ressources soit la plus faible possible. Ils veillent donc à actualiser leurs connaissances dans ce domaine par une formation continue adéquate.</p> |



SVFA

Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP

Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP

Associazione Svizzera
dei Guardiapesca

| Compétences opérationnelles | Critères d'appréciation des compétences Pour être jugée compétente dans le domaine considéré, la personne doit |
|---|--|
| E1 - Planification autonome des interventions | <ul style="list-style-type: none"> - établir le planning des tâches pour elle-même et la personne amenée à la remplacer ; - prioriser les actions et les mener en conséquence ; - tenir compte, dans le planning, d'éléments clés tels que les attributions des différents postes, le mandat de prestations, la saison et les instructions du canton ; - utiliser les instruments à sa disposition pour optimiser le planning ; |
| E2 - Encadrement des gardes-pêche bénévoles | <ul style="list-style-type: none"> - expliquer avec compétence aux gardes-pêche bénévoles les tâches qu'ils ou elles doivent accomplir ; - rendre compte des actions menées avec les gardes-pêche bénévoles ; - conseiller les gardes-pêche bénévoles et les soutenir dans leurs tâches ; |
| E3 - Entretien du matériel et des équipements | <ul style="list-style-type: none"> - assurer le nettoyage du matériel et des équipements personnels et vérifier régulièrement leur bon état de fonctionnement ; - veiller à ce que le matériel soit toujours disponible en quantité suffisante ; - effectuer les demandes relatives à l'acquisition de matériel et d'équipement ; - entretenir et utiliser les appareils de pêche électrique, excepté les appareils électroniques, en tenant compte des dernières avancées scientifiques et techniques ; |
| E4 - Gestion des piscicultures cantonales | <ul style="list-style-type: none"> - effectuer ou faire effectuer les opérations d'entretien et de nettoyage dans un souci d'économie des ressources ; - garantir une disponibilité de tous les instants et veiller à se faire remplacer le cas échéant. |
| Compétences sociales et personnelles | |
| Autonomie, capacité à diriger une équipe, esprit d'équipe et sens des responsabilités | |